

Rapport N° 95
Complexe scolaire du Couchant

Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC pour la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant

Demande d'un crédit de CHF 21'600.- TTC pour mener une étude générale sur les déplacements scolaires aux abords des écoles nyonnaises

Nyon, le 12 avril 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport Municipal n° 95, composée de Mmes, Annen Valérie, Gardel Maouche Vanessa, Schwerzmann Danièle, Trolliet Christine (Présidente et rapportrice) et MM Bodmer Fabrice, Buchs Patrick (excusé), Gauthier-Jaques Yves, Soldini Sacha, s'est réunie le 14 mars 2013.

Monsieur Claude Uldry, Municipal et Monsieur Patrick Troesch, chef de service étaient présents et nous les remercions pour leurs explications claires et complètes ainsi que pour leurs réponses à nos questions.

Ce préavis est le deuxième objet dans le cadre de la restructuration des écoles nyonnaises et nous pouvons lire l'explicatif complet de la planification scolaire et parascolaire pour les années à venir, dans le rapport Municipal n° 89. Nous ne rappellerons donc pas toutes les étapes dans ce rapport, si ce n'est que les constructions et rénovations proposées répondent aux deux défis que la commune doit relever, la création de nouveaux locaux scolaires qui répondra au développement démographique de notre ville ainsi que le besoin absolument indiscutable de rénover nombre d'écoles existantes. Ceci tout en donnant également l'opportunité de réorganiser les établissements scolaires en conformité avec l'accord intercantonal HARMOS:

Pour rappel, les bâtiments A et B du Couchant ainsi que le futur C et l'UAPE forment une entité réservée au premier cycle primaire Harmos dans le futur.

Ces deux bâtiments n'ont pas connu de rénovation majeure depuis les années 50. La construction d'un troisième bâtiment (C), qui pourra accueillir 10 classes dans le futur, est indispensable. La densification de ce site scolaire est prévue par le rassemblement de classes du premier cycle Harmos sur ce lieu et l'accueil des élèves est permis grâce à la proximité immédiate de L'UAPE.

Le maintien des élèves sur le site est prévu lors de la construction, par des rocade successives, dans les différents bâtiments. Le site devrait être opérationnel pour la réorganisation en conformité avec l'accord intercommunal HARMOS en août 2016.

Compte tenu du timing extrêmement serré, la décision a été prise de ne pas mettre en place un concours pour cette construction, contrairement au projet du Reposoir qui est un bâtiment d'une plus grande envergure et l'objet "phare" des projets scolaires.

Le bâtiment C pourrait être un bâtiment plutôt simple qui permettrait une extension future. Concernant le bâtiment B, une éventuelle reconstruction ou élévation ne permettrait pas d'envisager 10 classes supplémentaires de par la surface de plancher et l'état du bâtiment actuel.

L'option serait de prévoir plutôt les classes dans les bâtiments A et C et les locaux plutôt logistiques (PPLS, rythmique, locaux pour l'école de musique, services...) seraient dévolus au bâtiment B.

Dans l'étude, la possibilité de prévoir des locaux pour les sociétés dans ce bâtiment sera intégrée.

Cette étude est prévue sur environ une année, compte tenu des allers et retours entre les utilisateurs, l'étude des besoins, la place possible, les arbitrages et les choix à effectuer par la Commune. Un exposé des besoins donnera lieu à une vérification de l'adéquation.

Le crédit demandé a été estimé selon une prévision de la somme totale présumée des coûts, soit 17 millions pour les trois bâtiments et a été vérifié par un bureau spécialisé. Les montants ont été déterminés selon des prix au m² et au m³ ainsi qu'aux normes SIA avec un détail prestation par prestation. Des projections, à plus de 15 ans, ont été effectuées par un bureau spécialisé en démographie.

Ce crédit a été calculé avec la moitié du mandat de l'architecte ainsi que la rentrée des soumissions à hauteur de 70 % du montant des travaux. Aucun crédit pour des forces supplémentaires n'apparaît étant donné que le financement du chef de projet a été intégré au préavis n° 89.

La commission a questionné le Municipal et le chef de service sur l'étude de l'option d'une déconstruction du bâtiment B. Il lui a été répondu que cette option a semblé difficile à envisager compte tenu de l'aspect émotionnel que cela pourrait représenter pour certaines personnes, celles qui ont effectué leurs classes dans ce bâtiment par exemple.

Conclusion:

La commission unanime estime qu'il est urgent et indispensable de rénover le site scolaire du Couchant. Elle estime que l'agrandissement proposé est nécessaire. Si la commission comprend la vision de la commune de respecter l'aspect émotionnel touchant à la déconstruction d'un ou des deux bâtiments du Couchant, elle estime que cette option doit être étudiée. Il lui semble, au vu de l'état du bâtiment B, entre autres, que la déconstruction admettrait probablement une meilleure utilisation du site et de sa surface et permettrait, vraisemblablement, d'envisager un projet plus harmonieux sur ce site.

La commission souhaite donc que l'étude intègre également la possibilité d'une déconstruction des bâtiments existants B et A, et d'envisager une option acceptant une reconstruction innovante.

Une étude sur la mobilité et les déplacements scolaires nous semble également une proposition intéressante à ce stade de la réorganisation de nos écoles. Les membres de la commission apprécient que cette étude puisse être faite conjointement au projet de la planification scolaire et parascolaire, afin de permettre une vision globale qui pourrait aboutir à la mise en place des éléments indispensables à la mobilité des enfants et à leur sécurité.

La commission unanime vous propose donc d'accepter ce préavis municipal en amendant les conclusions de la manière suivante:

Amendement:

Décide, point 1: d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC à la Municipalité **pour la déconstruction possible ou** la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant;

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision (s) suivante (s):

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 95 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC pour la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant et d'un crédit de CHF 21'600.- TTC pour mener une étude générale sur les déplacements scolaires aux abords des complexes scolaires nyonnais,

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC à la Municipalité pour la déconstruction possible ou la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 «dépenses du patrimoine administratif», dépense amortissable en 5 ans;
3. d'accorder un crédit de CHF 21'600.- TTC à la Municipalité pour mener une étude générale sur les déplacements scolaires aux abords des complexes scolaires nyonnais;
4. de porter ce montant en augmentation du compte 9143-20 - dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission:

Annen Valérie,
Gardel Maouche Vanessa,
Schwerzmann Danièle,
Trolliet Christine (Présidente et rapportrice)
Bodmer Fabrice,
Buchs Patrick (excusé),
Gauthier-Jaques Yves,
Soldini Sacha